



Les prestation des cabinets de placements sont-elles fiables?

Par **Matias Embrou**, le **04/01/2018 à 09:41**

Bonjour,

J'envisage de changer d'emploi avec un salaire plus attractif. Je me projette à contacter un [cabinet outplacement](#) cadre afin de faciliter la recherche. Mon souci est : le professionnel de remplacement-cadre a-t-il l'obligation de me faire décrocher un poste correspondant à mon critère de recherche ? Suis-je protégé par la législation en vigueur ? Je ne veux pas dépenser à quelque chose qui n'aboutit à rien.

[s][fluo]Merci.[/fluo][/s]

vous ne dîtes jamais "merci" après une demande ?

Par **P.M.**, le **04/01/2018 à 12:24**

Bonjour,

Il conviendrait dans le contrat de bien définir ce que vous recherchez et de limiter la recherche...

Comme dans toute activité il doit y en avoir de sérieux et d'autres qui le sont moins...